Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260325-DLIB_2026032203-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Délibération du conseil municipal

Séance du 22 mars 2026
Délibération n°2026-03-22-03
Domaine d'intervention : 5.1
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux mars, à dix heures, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Isabelle COIGNARD et Monsieur Laurent FAVE.

Madame Isabelle COIGNARD a donné procuration à Monsieur Dominique LE CORRE.
Monsieur Laurent FAVE a donné procuration à Monsieur Ronan L'HER.

Madame Edith PLOUZENNEC a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : **Election des adjoints au maire**
.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote à scrutin secret a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 21
f. Majorité absolue : 11

A obtenu :

– Liste Edith PLOUZENNEC, vingt et une (21) voix

La liste de Madame Edith PLOUZENNEC ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame Edith PLOUZENNEC, Monsieur Bruno DOLOU, Madame Véronique

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260325-DLIB_2026032203-DE

PLOUHINEC, Monsieur Ronan L'HER, Madame Françoise GARREC LARVOL, Monsieur Dominique LE CORRE.

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Le Maire,

Pascal LINCOT